

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 avril 2023

(Convocations du 3 avril 2023)

Le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est rassemblé à la salle polyvalente à 19 heures.

Étaient présents :

Jean-Claude MESSAGER
Danièle VERMANDERE
Alexandre SCHNEIDER
Véronique SIBILE
Jean-Michel RAVIART
Dominique TREHOU
Hervé WARGNYE
Hermine DELESALLE
Patrick DUSSART
Nadège TANIÈRE
Jean-Pierre FLOQUET
Henri-Jean LISSE

Coralie DAELDYCK (arrivée pour le 6^e point, procuration donnée à Jean-Claude Messager)
Emmanuel TIRLEMONT
Marie POLLET
François MARTIN
Sandrine CAILLEAU
Jean-Pierre HUEZ
Eliane RENAUD (arrivée pour le 3^e point)
Sébastien DRAPPIER
Isabelle DECOBECQ
Laurence BAISIER

Était excusée :

Anne-Marie DELHAISE

Début de séance 19h07

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2023

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal doit être approuvé par l'assemblée.

Remarque d'Isabelle Décobecq : Pour les points 3, 4 et 5, il est noté « Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet et le plan de financement et sollicite l'attribution de la dotation pour permettre leur financement ».

Pour ma part, je n'avais pas compris qu'on approuvait l'avant-projet et le plan de financement, j'avais compris qu'on votait juste une demande de subvention.

Réponse d'Olivier : Les organismes nous demandent pour faire la demande de subvention, le chiffrage des travaux, le financement et la part qu'ils peuvent mettre en place. Le chiffrage est le plan de financement prévisionnel.

Sébastien Drappier : lors du vote, on ne peut pas tout simplement déjà nous donner le montant des subventions estimées et le reste qu'on doit financer en fonds propre ou emprunter.

Monsieur le maire : On ne sait jamais les montants qu'on peut avoir, c'est un pourcentage.

Sébastien Drappier : Je suis d'accord. Mais là on a un chiffre assez précis puisqu'il va au centime près (448 664,49€), on n'en a pas parlé.

Monsieur le maire : C'est une estimation. Si on ne met pas l'estimatif dans une demande de subvention on ne l'a pas.

Sébastien Drappier : J'entends bien. Ce qui est gênant c'est qu'aujourd'hui toute personne qui lit ça pense qu'on s'est engagé sur un plan de financement et un montant. Chose qui n'était pas vraie lors de la réunion du conseil municipal. C'est un compte rendu sur lequel on aurait voté un montant bien précis ce qui n'était pas le cas le jour de la réunion.

Hervé Wargnye : on ne peut pas voter sur un montant précis.

Isabelle Décobecq : Le montant est noté sur votre compte rendu.

Sébastien Drappier : S'il est écrit une semaine après la réunion de conseil, pourquoi une semaine avant on ne pouvait pas avoir ce montant ?

Monsieur le maire : ça reste un prévisionnel demandé par l'état, la région, le département. Le prix n'est pas entériné.

Sébastien Drappier : je me doute bien, on a l'expérience que ce n'est jamais entériné.

Monsieur le maire : On prend la remarque au compte rendu.

Vote : 18 pour, 3 abstentions (Sébastien Drappier, Isabelle Décobecq et Laurence Baisier)

2 - Compte de gestion 2022

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	1 213 632,56	2 281 597,14	3 495 229,70
Dépenses	2 017 789,64	1 659 887,02	3 677 676,66
Résultat de l'exercice	804 1757,08	621 710,12	182 446,96

Voté à l'unanimité (21 voix Pour).

3 - Compte administratif 2022

Introduction par Alexandre Schneider :

On est à mi-mandat. On reste toujours dans la droite ligne des dépenses maîtrisées.

On peut se réjouir des investissements qu'on a fait jusqu'à présent et notamment sur les routes. On commence à voir des coûts de maintenance qui sont diminués presque de moitié.

Au niveau de l'électricité, on commence à voir au niveau du budget les économies qui sont réalisées. A titre d'information, on a à peu près 15 000 euros de dépenses sur la section de fonctionnement sur ce budget mais qui par ailleurs s'équilibre avec les autres produits de gestion courante, puisqu'on a fait sur l'exercice (2022 par rapport à 2021) un bénéfice de 16 000 euros. Ce qui prouve qu'on équilibre à chaque fois toutes nos opérations.

En final, tout ce qui est affectation de résultat, depuis au moins 2018, on a un différentiel positif de 1% supplémentaire d'année en année, d'exercice en exercice.

Je pense qu'on peut s'enorgueillir de ce résultat. J'en profite rapidement pour saluer le travail qui est fait par Dominique, Dany, Anne-Marie (notamment l'envoi des courriers d'anniversaire).

		Dépenses	Recettes
Réalizations 2021	Section de fonctionnement	1 659 887,02	2 281 597,14
	Section d'investissement	2 017 789,64	1 213 632,56
		+	+
Report de l'exercice 2020	Report section de fonctionnement		64 441,73
	Report section d'investissement		1 175 055,77
		=	=
	Total	3 677 676,66	4 734 727,20
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	451 190,72	336 468,01
	Total	451 190,72	336 468,01
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 659 887,02	2 346 038,87
	Section d'investissement	2 468 980,36	2 725 156,34
	Total	4 128 867,38	5 071 195,21

Question de Sébastien Drappier : Sur la ligne 60612 : Électricité, on diminue de 9000 euros, c'est très bien, on ne s'attendait pas à ça. Comment a-t-on fait ?

Réponse d'Alexandre Schneider : C'est maintenant qu'on commence à s'apercevoir des résultats des investissements qu'on a fait des exercices précédents, notamment l'éclairage LED et aussi l'investissement sur cette salle.

Complément d'Emmanuel Tirlemont : aujourd'hui cette salle avec la voltaïsation du toit est autonome.

Monsieur le maire : c'est une rigueur de tous les jours. On a commencé à changer pas mal de grosses lampes halogènes à l'école. Sur l'ensemble des bâtiments, on fait attention au chauffage, y compris à la salle des fêtes

Question d'Isabelle Décobecq : où retrouve-t-on l'entretien des fossés qui a été annoncé lors des dernières communications à hauteur de 35 000 euros ?

Réponse d'Olivier : en voirie, ligne 615231

Question d'Isabelle Décobecq : en dépenses d'investissement, où retrouve-t-on le lancement du jardin intergénérationnel pour 60 000 euros ?

Réponse d'Olivier : en Autres, ligne 2188.

Isabelle Décobecq : on trouve 37435,50, on est loin des 60 000 euros.

Olivier : tout n'a pas été payé.

Monsieur le maire : 32000 de parc et 5000 de défibrillateurs.

Question d'Isabelle Décobecq : sur les recettes d'investissements, les 'Reste à réaliser au 31/12', C'est ce qu'on n'a pas encore reçu. Comment expliquer que depuis le CA de 2021, en ligne 1321, on a 28 229 euros en 'Reste à réaliser' ?

Réponse d'Olivier : De mémoire, c'est une subvention pour les vestiaires de football.

Une réflexion de Sébastien Drappier sur les impôts directs locaux (ligne 73111) : 1 118 439 ; en 2021 on était à 985 000 euros. Belle progression ! C'est du plus pour la commune mais on est allé la chercher dans la poche des contribuables

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

4 -Affectation du résultat

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Section de fonctionnement	
Dépenses 2022	- 1 659 887,02
Recettes 2022	2 281 597,14
Excédent 2022	621 710,12
Excédent antérieur (2021)	64 441,73
Résultat cumulé	686 151,85

Section d'investissement	
Dépenses 2022	- 2 017 789,64
Recettes 2022	1 213 632,56
Excédent 2022	- 804 157,08
Excédent antérieur (2021)	1 175 055,77
Résultat cumulé	370 898,69
Dépenses engagées non mandatées 2022	- 451 190,72
Recettes justifiées non réalisées 2022	336 468,01
Total Section d'investissement	256 175,98

Affectation de l'excédent de fonctionnement (686 151,85 €).	
Résultat de fonctionnement reporté	36 151,85
Excédents de fonctionnement capitalisés	650 000,00

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

5 - Tarifs communaux 2023

Application des tarifs à partir du 1^{er} mai 2023

Location de la salle des fêtes		
	Tarifs 2022	Proposition 2023
Vin d'honneur	250 €	350 €
Repas	450 €	600 €

Question de Sébastien Drappier : Vous souhaitez passer le tarif de la salle des fêtes à 600 euros, ça me paraît beaucoup d'un seul coup.

Monsieur le maire : la salle des fêtes est louée 4 à 5 fois par an. On a des frais, des chauffages qui consomment 24 kW, des fours et des plateaux qui consomment plus de 30 kW. Ça coûte très cher. Même si on a su maîtriser le coût de l'énergie actuellement, c'est une salle qui nous pompe énormément d'électricité. Ça ne va impacter que des particuliers, ce n'est vraiment pas cher.

Sébastien Drappier : Par contre on a tous reçu le courrier de Bertrand Meerschmann. Vous avez réclamé la location à une association. Ça veut dire qu'à chaque fois qu'une association qui loue pour la 3^e fois, ce sera 600 euros.

Monsieur le maire : on en rediscutera. La location c'est deux fois maximum par an. Quand on met tous les appareils en marche ça consomme énormément. Ça coûte.

Sébastien Drappier : Vous savez aussi comment fonctionne une association, c'est difficile. Quand on a regardé les bilans, ce n'est pas fameux.

Monsieur le maire : Je suis d'accord avec vous, l'année dernier le bilan n'est pas fameux. Sur l'ensemble des bilans avant, en moyenne, 30 000 euros de chiffre d'affaires sur un week-end, il y a eu jusqu'au 12000 euros qui traînaient sur les livrets.

Sébastien Drappier : Ça me gêne un peu ce que vous dites. Vous avez l'air de dire que c'est une association qui roule sur l'or. Une fête de la fraise coûte 20 000 euros. Quand il y a une catastrophe comme l'année dernière, ils savaient que ça devrait arriver, et c'est arrivé l'année dernière, ils redémarrent à zéro.

Jean-Michel Raviart : Il est vrai que pour les 2 repas on fait marcher les fours, même si cette année il y a eu une coupure de courant et on ne les a pas utilisés. Mais pour la fête de la fraise on a beaucoup moins de frais au niveau de la salle des fêtes : pas de chauffage car c'est en juin, on n'utilise pas de four, tout est chauffé à l'extérieur. Le prix pourrait être aménagé et toute la commune en profite. Est-ce que la fête de la fraise peut être considérée comme une location de salle pour un week-end complet ? Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Monsieur le maire : J'en ai discuté avec monsieur Meerschmann et je peux l'entendre.

Location de la Halle couverte		
	Tarifs 2022	Proposition 2023
Journée	100 €	100 €
Week-end	200 €	200 €

Remarque de Sébastien Drappier : La halle couverte n'est pas louée, c'est un équipement sous utilisé, qui sert peu. On n'essayerait pas de la faire gratuitement pour un an. Proposition non retenue.

Location de la Salle polyvalente		
	Tarifs 2022	Proposition 2023
Journée	150 €	200 €
Week-end	300 €	400 €

Droit de place	
Tarifs 2021	Proposition 2023
25 €	25 €

Location de chaises		
	Tarifs 2022	Proposition 2023
Forfait pour 1 à 30 chaises	6 €	15 €
Au-delà pour une chaise supplémentaire	0,20 €	0,50 €

Cimetière		
	Tarifs 2022	Proposition 2023
Concession (prix au m²)		
15 ans	21 €	21 €
50 ans	63 €	63 €
Columbarium (prix de la case)		
10 ans	273 €	273 €
30 ans	546 €	546 €
50 ans	824 €	824 €
Cavernes		
10 ans	273 €	273 €
30 ans	546 €	546 €

Transport des personnes âgées		
	Tarifs 2022	Proposition 2023
Tarif forfaitaire aller-retour	3 €	3 €

Voyage de personnes âgées		
	Tarifs 2022	Proposition 2023
Tarif forfaitaire aller-retour	30 €	40 €

Application des tarifs à partir du 1^{er} juillet 2023

Centre de loisirs				
Enfants participant au centre à temps plein (journée et cantine incluse).				
Tarif correspondant à une semaine de fréquentation du centre.				
	Tarifs 2022		Proposition 2023	
Quotient familial CAF	Tarif lecellois	Tarif extérieurs	Tarif lecellois	Tarif extérieurs
De 0 à 400 €	35 €	57 €	35 €	67 €
De 401 à 750 €	41 €	61 €	41 €	71 €
Supérieur à 750 €	46 €	70 €	46 €	80 €

Question d'Isabelle Decobecq : Plus de tarifs pour les enfants participant au centre à mi-temps comme les années précédentes ?

Réponse de monsieur le maire : On n'a aucune demande.

Garderie des Centres de loisirs		
Le matin de 7h30 à 9h (1h30)		
Le soir de 17h00 à 18h30 (1h30)		
Tarif par créneau		
Quotient familial CAF	Tarifs 2022	Proposition 2023
De 0 à 400 €	1,80 €	1,80 €
De 401 à 750 €	1,90€	1,90€
Supérieur à 750 €	2,30 €	2,30 €

Application des tarifs à partir du 1^{er} septembre 2023

Garderie scolaire		
Le matin de 7h30 à 8h30 (1h)		
Le soir de 16h à 17h30 (1h30) et de 17h30 à 18h30 (1h)		
Tarif par créneau		
Quotient familial CAF	Tarifs 2022	Proposition 2023
De 0 à 400 €	1,50 €	1,50 €
De 401 à 750 €	1,60€	1,60€
Supérieur à 750 €	1,90 €	1,90 €

Cantine	
Tarifs 2022	Proposition 2023
3,90 €	3,90 €

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023
AFN	400 €	200 €	400 €	400 € + 800 €
Amicale de l'école du centre	540 €	270 €	540 €	540 €
Amis du clocher	250 €	125 €	250 €	250 €
Amitié lecelloise	200 €	100 €	200 €	200 €
APEL École Sainte Marie	270 €	135 €	270 €	270 €
Association du temple de Lecelles		3000 €	3000 €	3000 €
Cercle historique	200 €	100 €	200 €	200 €
Comité des fêtes rue des fèves	300 €	150 €	300 €	300 € + 800 €
Les clopains (trail de la fraise)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Les Crap Optimistes		200 €	200 €	200 €
Cyclo Club Lecelles	300 €	150 €	300 €	300 €
Derrière ce sourire – syndrome d'Angelman	150 €	200 €	200 €	200 € + 300 €
Doigts de fée	250 €	125 €	250 €	250 €
Football club Lecelles Rosult	4 600 €	4 600 €	4 600 €	4 600 € + 1 000 €
Gym Aérobie	700 €	350 €	700 €	700 €
Harmonie de Lecelles	800 €	800 €	800 €	800 €
École de musique	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
JFM Studio	400 €	200 €	400 €	400 €
Memphis Country	155 €	77,5 €	155 €	155 €
Pétanque lecelloise	155 €	77,5 €	155 €	155 €
Au plaisir du tricot	250 €	125 €	250 €	250 €
Pyracelles	150 €	75 €	150 €	150 €
Récréation			150 €	150 €
Repair Café Lecellois	200 €	200 €	200 €	200 €
Sophro Zen Attitude	150 €	150 €	150 €	150 € + 300 €
Tennis Table de Lecelles	700 €	350 €	700 €	700 €
Cat Rescue	100 €	100 €	100 €	100 €
Lecelles Rosult Cyclo Marche	200 €	200 €	200 €	200 €
APEI de Saint-Amand	550 €	550 €	550 €	550 €
CCAS de Lecelles	7 600 €	15 000 €	18 000 €	21 000 €

Explications et détail pour les subventions exceptionnelles :

- AFN pour leurs 50 ans
- Comité de la rue des fèves : pour le déficit de l'année passée
- Sophro Zen Attitude pour leurs 10 ans
- Derrière ce sourire : 300 euros

Question de François Martin : Pourquoi une augmentation de 3000 euros pour le CCAS ?

Réponse de monsieur le maire : c'est en prévision.

Isabelle Décobecq : Je croyais que c'était pour équilibrer les comptes

Monsieur le maire : C'est pour équilibrer les comptes aussi.

Question d'Isabelle Décobecq : Pour les anniversaires de dizaines, ça devient une pratique qui sera reconduite dans les années à venir ?

Réponse de monsieur le maire : Non c'est par rapport aux demandes.

Remarque d'Isabelle Décobecq : Je m'abstiens pour la subvention du comité de la rue des fèves et celle du cercle historique.

Remarque de Laurence Baisier : Idem pour le cercle historique.

Vote : 17 voix pour, 4 abstentions (Jean-Pierre Floquet, Jean-Michel Raviart, Isabelle Décobecq, Laurence Baisier)

7 -Dotations 2023

La dotation de l'École du Centre pour les fournitures scolaires est fixée à 12 691 €.

OCCE de l'Ecole du centre				
Projet pédagogique				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2022	12 €	263	3 156€
Proposition	Année 2023	12 €	259	3 108 €
Prix				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2022	8 €	263	2 104 €
Proposition	Année 2023	8 €	259	2 072 €
Dictionnaires				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2022	26 €	36	936 €
Proposition	Année 2023	26 €	30	780 €
Dotation pour les fournitures scolaires (payée directement par la commune)				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2022	49 €	263	12 887 €
Proposition	Année 2023	49 €	259	12 691 €

Association des parents d'élèves de l'école Sainte Marie				
Projet pédagogique (enfants lecellois)				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2022	12 €	83	996 €
Proposition	Année 2023	12 €	79	948 €
Prix				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2022	8 €	153	1 224 €
Proposition	Année 2023	8 €	147	1 176 €
Dictionnaires				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2022	26 €	20	520 €
Proposition	Année 2023	26 €	22	572 €

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

8 - Contrat d'association avec l'école Sainte Marie

Versement de la dotation à l'OGEC de l'École Sainte Marie en application du contrat d'association : 51015,87€

Dotation à l'École Sainte Marie (ctt d'association du 13/08/1990)			
Analyse de dépenses de l'Ecole du Centre			
		DEPENSES 2022	DEPENSES 2021
60611	Eau et assainissement	2 558,13 €	3 388,80 €
60612	Énergie - Électricité	20 468,21 €	17 793,87 €
60631	Fournitures d'entretien	8 365,17 €	4 916,78 €
60632	Fournitures de petit équipement	248,74 €	
6067	Fournitures scolaires	10 590,60 €	10 878,70 €
6068	Autres fournitures (pharmacie)	785,70 €	
611	Contrats de prestation de services	4 094,16 €	
615221	Entretien et réparations bâtiments	2 492,47 €	
6156	Maintenance (chaudière)	1 119,76 €	2 904,00 €
6247	Transports collectifs	7 332,20 €	
6262	Frais de télécommunications	1 763,00 €	1 572,03 €
	Charges de personnel		
6331	Versement transport	1 298,57 €	1 586,97 €
6332	Fnal	69,08 €	79,90 €
6336	CDG CNFPT	1 297,31 €	1 276,80 €
6411	Titulaires	63 214,52 €	70 682,96 €
6413	Non titulaires	7 593,07 €	2 973,04 €
64165	Autres emplois	4 017,36 €	12 803,33 €
6451	Urssaf	11 912,41€	12 834,00 €
6453	Caisse de retraite	18 034,10 €	18 575,56 €
TOTAL		167 254,56 €	162 266,74 €

Coût annuel de fonctionnement de l'École du Centre :	167 254,56 €
Effectif de la rentrée de septembre 2021 à l'École du Centre :	259 élèves
Prix de revient par élèves :	645,77 €
Effectif de la rentrée de septembre 2021 des lecellois à l'école Sainte Marie :	79 élèves
Dotation 2022 à verser à l'OGEC de l'école Sainte Marie	51 015,87 €

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

9 - Vote des taux des taxes communales 2023

Le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes.

Depuis 2021, le taux départemental du foncier bâti de 2020 (19,29%) s'additionne au taux communal (18,12%) soit 37,41%.

A partir de cette année, il est de nouveau possible de modifier le taux d'imposition de la taxe d'habitation qui s'applique uniquement aux résidences secondaires.

Les allocations compensatrices et le coefficient correcteur sont des montants fixés par les finances publiques.

	Base d'imposition (prévisionnelles)	Taux	Produit fiscal
Taxe foncière (bâti)	2 489 000	37,41 %	931 135
Taxe foncière (non bâti)	138 100	48,58 %	67 089
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	64 756	16,69 %	10 808
Allocations compensatrices et effet du coefficient correcteur			200 662
			1 209 694

Sébastien Drappier : C'est un de vos engagements : « Nous n'augmenterons pas les impôts ». Je cite votre premier adjoint qui lors des vœux, a dit : « *Le respect de nos engagements depuis 2014 en particulier sur la non-augmentation des impôts locaux, même si malheureusement d'autres voix se plaisent à déformer grossièrement cette réalité* ». Aujourd'hui vous nous demandez de reconduire un taux, certes sans augmentation depuis 2014, mais qui est appliqué sur une base qui elle progresse de 7,1 % cette année, après avoir été revalorisée de 3,4 % en 2022.

Depuis 2020, la base a augmenté de 14,3% (ces chiffres peuvent être vérifiés).

Vous faites une présentation de votre politique fiscale où les taux ne bougent pas mais les bases elles augmentent. Je ne vous parle pas de la TEOM que vous avez votée sitôt l'assemblée installée, il y a eu la CFE, la GEMAPI. C'est l'intercommunalité. Vos arguments je les connais : « Ce n'est pas nous. », « C'est l'état. », « L'opposition ne comprend rien' », ...

Nous on a fait le calcul. Si on veut rester sur le même niveau pour les lecellois, qu'ils ne voient pas le montant prélevé augmenté sur la feuille d'impôt, il faut passer sur un taux de 34,95%.

Les taux ne bougent pas, c'est ce que vous nous dites depuis 2014 et c'est vrai, la cantine vous ne l'avait pas augmentée, mais les bases augmentent.

Monsieur le maire : Mais les bases, ce n'est pas nous.

Sébastien Drappier : Ce n'est pas nous mais ça vous ne le dites jamais aux lecellois. En gras dans le bulletin municipal, monsieur Floquet va marquer non-augmentation des impôts, taux inchangé mais les bases ont bien augmenté et pourquoi encore parler du taux départemental alors qu'il tombe.

Monsieur le maire : On vous le marquera, ne vous inquiétez pas. On va vous faire un beau bulletin municipal avec tous les montants.

François Martin : Je préfère être dans une commune avec un taux qui ne bouge pas, plutôt qu'être dans une commune qui augmente car elle ne s'en sortira pas.

Sébastien Drappier : Dire que le taux n'a pas augmenté, OK mais dire que l'impôt n'a pas augmenté pas d'accord.

Véronique Sibile : Je peux vous donner des chiffres intéressants. En 2009, nous avions 1341 euros de dette par habitant, en 2020 nous avons chuté à 589 euros par habitants. Comme l'a souligné Alexandre, je pense que l'on peut s'enorgueillir de ce résultat.

Sébastien Drappier : Une dette, c'est un emprunt. A l'époque on a fait des travaux. Il y a eu l'église, ça été critiqué certes. Il y a eu l'école. Je pense que personne n'a critiqué l'école, vous avez été bien contents quand vous êtes arrivés qu'elle était faite.

Vote : 19 pour, 3 contre (Sébastien Drappier, Isabelle Décobecq et Laurence Baisier)

10 - Budget primitif 2023

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	2 307 825,85	2 271 674,00
Reste à réaliser		
Excédent reporté de 2022		36 151,85
Total de la section de fonctionnement	2 307 825,85	2 307 825,85
Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 894 663,28	1 638 487,30
Reste à réaliser	451 190,72	336 468,01
Solde d'exécution reporté		370 898,69
Total de la section d'investissement	2 345 854,00	2 345 854,00
Total du budget	4 653 679,85	4 653 679,85

Question Isabelle Décobecq : où retrouve-t-on les 28 000 euros du parc non payés et la subvention pour les vestiaires du foot non perçue ?

Réponse de Monsieur le maire et Olivier : dans les restes à réaliser.

Question Isabelle Décobecq : Quelles sont vos priorités pour 2023 au niveau investissement ?

Réponse de Monsieur le maire : A quel niveau

Isabelle Décobecq : pour le village

Réponse de Monsieur le maire : investissement de la rue des fèves et l'investissement de la salle des fêtes.

Vote : 19 pour, 2 contre (Sébastien Drappier et Isabelle Décobecq), **1 abstention** (Laurence Baisier)

11 – CAF – Convention Territoriale Globale (CTG)

La CAF propose une nouvelle convention en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui arrive à terme. Cette Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivantes (enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap).

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

Vote de principe à la CAPH et on doit le voter ici. Ça ne change pas grand-chose, c'est juste pour continuer à avoir des dotations.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

12 – Demande de subvention Fonds Vert – Éclairage public en LED

L'état a mis en place une nouvelle enveloppe pour laquelle il est possible de demander des subventions. Il s'agit du Fonds Vert, qui peut nous permettre de subventionner la dernière tranche de travaux pour le passage en LED de l'éclairage public.

On a monté un dossier avec un devis approximatif.

Question Isabelle Décobecq : Vous avez un devis approximatif. Quel est le montant ?

Réponse de monsieur le maire : 36 000 euros HT.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

13 – Demande de subvention Région – Équipements numériques de vidéo protection

La Région propose de financer l'installation d'un système de vidéo protection par le biais de l'aide Équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France. Le conseil municipal doit valider cette demande.

Même demande que l'année dernière pour laquelle on n'a pas eu de retour. C'est une enveloppe qui est remise en place à la région. On refait la demande de subvention et on verra si c'est accordé ou pas. L'enveloppe n'est pas définie, elle sera votée au mois de juin.

Question de Sébastien Drappier : Que prévoient-on en termes de caméra ?

Réponse de monsieur le maire : c'est pour sécuriser le centre bourg côté église ;

Sébastien Drappier : pour un coût de devis de ?

Monsieur le maire : Environ 4958 euros, même devis.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

14 – Demande de subvention Région – Fonds de soutien aux projets structurants – Rénovation thermique de la salle des fêtes

La Région soutient les travaux de rénovation énergétique. Il est donc possible de demander une subvention pour les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes comme cela a été fait avec le Fonds vert.

C'est une demande de subvention sur un montant de 448 000 euros.

Précisions d'Emmanuel Tirlemont : dès qu'on aura les subventions, on pourra commencer les commissions travaux.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

15 – Demande de subvention Département – Aide aux villages et Bourgs – Rénovation thermique de la salle des fêtes

Tout comme l'État et la Région, le Département peut cofinancer les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes par le biais de l'Aide aux Villages et Bourgs. Il revient au conseil municipal d'entériner cette demande.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

Informations

Le 9 juin, il y aura un conseil municipal pour les sénatoriales.

Question de Sébastien Drappier : Combien de grands électeurs pour la commune ?

Réponse de monsieur le maire : 7 + 3 suppléants

La commune va mettre en place les titres CNI et passeports.

Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 21h06